

Décision n° 2016/01/PDT du 8 novembre 2016 du Président de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres du comité d'éthique

1

Le Président de l'Agence nationale du développement professionnel continu,
Vu le code de la santé publique;
Vu le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé ;
Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;
Vu l'arrêté du 7 octobre 2016 portant nomination à l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

Décide :

Article 1

Sont nommés membres du Comité d'éthique de l'Agence nationale du développement professionnel continu :

M. Edouard COUTY, Conseiller maître honoraire à la cour des comptes
MME. Christine d'AUTUME, Inspectrice générale des affaires sociales
M. Michel BRAZIER, Professeur des universités - Praticien hospitalier
M. Joël MORET-BAILLY, Professeur de droit
MME. Géraldine BLOY, Maître de conférences en sociologie

Article 2

M. Edouard COUTY est nommé président du Comité d'éthique de l'Agence nationale du développement professionnel continu.

Article 3

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC et fera également l'objet d'une publication au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait le 8 novembre 2016



Éric HAUSHALTER
Président de l'Agence
nationale du DPC